

RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2020

Convocation : 3 novembre 2020

Affichage : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le neuf novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le trois novembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, GODEY Laurent, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, BELLIN Stéphane, HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, PLATON Guillaume.

Absents : MOUGEAT Aurélie (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), MOUCHEL Paul-Albert.

Secrétaire de séance : HAMON Martine

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 16 septembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire indique que le Cotentin n'est, cette fois, pas épargné par l'épidémie de COVID 19 et que chacun doit se protéger et respecter les gestes barrière. Il rappelle qu'un arrêté préfectoral impose le port du masque en tout lieu sur le territoire du Département de la Manche et incite tout le monde à respecter cet arrêté.

VOIRIE

Des travaux de voirie vont être réalisés début 2021 aux endroits suivants :

- La Marette,
- La Tourelle,
- Les Chipées,
- Les Bertrands,
- Route d'accès à l'étrier Cherbourgeois.

Le cahier des charges est présenté à l'assemblée, qui le valide, avec une date limite de dépôt des offres au 15 décembre 2020 à 12h.

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Antoinette COLARD indique à l'assemblée que la commission « Finances » s'est réunie pour faire un point sur le budget 2020. Certaines lignes sont ajustées, ce qui donne la possibilité d'acquérir une stèle pour le jardin du souvenir.

FINANCES : AUTORISATIONS D'ENCAISSEMENTS

Suite à l'achat de nouvelles chaises pour la cantine, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que 108 chaises ont été vendues pour un prix de 10 € l'unité. L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour encaisser ces chèques.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe l'assemblée que quatre bureaux d'écolier qui ne servent plus seront également mis en vente au prix de 15 € pièce.

CONVENTION-CADRE D'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer une convention d'accès aux services de Manche Numérique pour un montant de 1000 € HT par an.

Les prestations commandées seront facturées en plus du montant annuel de l'adhésion.

SCOLAIRE

Philippe ROINÉ effectue un bref compte-rendu du conseil de classe qui s'est tenu à l'école le lundi 2 novembre.

185 élèves fréquentent l'école, dont 63 en maternelle.

Concernant les travaux, la cour est désormais fermée au niveau de la nouvelle salle Yves HAIRON. Des petits soucis d'évacuation d'eau sur la nouvelle de classe sont à revoir avec les entreprises titulaires du marché, et les angles saillants des pierres sur le nouveau bâtiment sont également décrits comme dangereux. Les entreprises concernées seront relancées à ce sujet.

Un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) s'est tenu aujourd'hui et celui-ci a mis en évidence des dysfonctionnements au niveau de l'alarme. L'entreprise s'est déplacée pour réparer provisoirement l'alarme et reviendra pour tout remettre en état de marche.

Les enseignants souhaiteraient maintenir le goûter de Noël, mais afin de respecter le protocole, celui-ci se déroulerait dans les classes. L'assemblée donne son accord pour offrir le goûter aux enfants dans ces conditions.

MOUVEMENTS FONCIERS

Lors d'un découpage de parcelles aux « Maugers » pour la création de trois parcelles constructibles, la commune devait reprendre, à titre gratuit, une parcelle afin d'élargir la voirie (cadastrée A 3067 pour une superficie de 58 m²). Les ventes aux particuliers ont été réalisées, mais cette parcelle n'a fait l'objet d'aucun acte notarié.

Le propriétaire de cette parcelle a demandé à son notaire de faire le nécessaire pour régulariser la situation. La rétrocession de cette parcelle se ferait à titre gratuit, mais les frais de notaire resteraient à la charge de la commune.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord et autorise la Maire à signer tout document relatif à cette cession et au paiement de ces frais.

La commune possède toujours une parcelle de 1511 m² sur la Zone d'Activités des Chèvres sur laquelle un projet de Maison d'Assistants Maternelles est en cours. Etant donné que ce terrain a reçu, à plusieurs reprises, de la terre des parcelles construites aux alentours, une étude de sol est nécessaire pour connaître la faisabilité technique des projets.

Deux devis sont proposés à l'assemblée :

- FONDOUEST : 1600 € HT
- FONDASOL : 1850 € HT

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir FONDOUEST pour 1600 € HT.

ABONNEMENT À UNE APPLICATION DE COMMUNICATION

Antoinette COLARD présente à l'assemblée une application mobile permettant une communication rapide envers les administrés qui l'auront téléchargée. Il s'agit de l'application « Panneau Pocket ». Des administrateurs sont désignés par la mairie pour rédiger des messages d'information et d'alerte, que les administrés reçoivent gratuitement et en temps réel sur leur smartphone / tablette... Antoinette COLARD précise qu'aucune donnée personnelle n'est à fournir par les usagers et que l'administré n'a pas de compte à créer.

Le coût à la charge de la commune est de 230 € TTC par an.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour contractualiser avec cette société.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ouvertures des commerces le dimanche : Stéphane BARBÉ informe l'assemblée que le conseil municipal est compétent pour fixer les dimanches d'ouverture pour les commerces de la commune, dans la limite de cinq par an. Au-delà de cinq dimanches, la décision est du ressort de l'intercommunalité. Cette décision se prend en fonction des demandes des enseignes, en accord avec les autres communes concernées

(principalement Cherbourg-En-Cotentin et Valognes), et après avoir recueilli l'avis des syndicats. Cette procédure est en cours, et une décision devra être prise lors du dernier conseil municipal de l'année.

- Logements sociaux dans le bourg : Stéphane BARBÉ informe l'assemblée qu'un des riverains s'est montré intéressé pour l'acquisition du reliquat de terrain situé au sud-est de la parcelle A2286 et bordant les parcelles A2284 et 2283. Par ailleurs, le projet avance, la consultation pour trouver un maître d'œuvre va être lancée très prochainement. Une fois nommé, celui-ci pourra présenter son projet au conseil.
- Contrats d'assurance : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré un assureur afin de mettre en concurrence la société GROUPAMA qui nous assure actuellement.
- Cérémonie du 11 novembre : Conformément à la circulaire du Préfet, une cérémonie sera organisée sans les anciens combattants et sans porte-drapeaux, uniquement entre élus. Une gerbe sera déposée à 11h30 au Monument aux Morts.
- Recensement : Monsieur le Maire rappelle que le recensement aura lieu sur la commune entre le 16 janvier et le 15 février. A ce jour, il n'est pas remis en cause. Trois agents recenseurs sont recherchés pour réaliser la collecte.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 16 décembre 2020 à 20h30.

Fin de la séance : 23h00